

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français  
SIEGE : 15 avenue Emile Zola  
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU

OBJET :

INTERREG : DEPOT  
D'UNE FICHE PRE-  
PROJET POP GG

Séance du 14 février 2025

N° BU2025-01

Nombre de délégués  
titulaires  
en Exercice : 16  
Nombre de délégués  
Présents : 14  
Pouvoir : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze février à treize heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 07 février 2025

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY - M. Vincent SCATTOLIN – M. Sébastien JAVOGUES - M. Gabriel DOUBLET – Mme Carole VINCENT - Mme Aurélie GODARD-CHARILLON – Mme Nadine PERINET - M. Claude THABUIS - M. Christophe ARMINJON - M. Stéphane VALLI – M. Julien BOUCHET - Mme Chrystelle BEURRIER – M. Philippe MONET- M. Benjamin VIBERT

• Délégués excusés :

M. Pierrick DUCIMETIERE - M. Régis PETIT

Interreg : Dépôt d'une fiche pré-projet Plateforme Observation et  
Prospective du Grand Genève (POP GG)

Interreg France-Suisse est un programme de l'Union européenne cofinancé par le Fonds européen de développement régional (FEDER), la Confédération suisse et les cantons, pour soutenir la Coopération territoriale européenne (CTE) qui s'inscrit dans le cadre de la politique de cohésion européenne. Cette dernière vise à renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale en réduisant les différences de développement entre les régions européennes.

Le programme Interreg France-Suisse s'intègre dans une longue tradition de partenariat entre les territoires frontaliers français et suisses. Il finance des projets bénéficiant à cet espace de coopération de part et d'autre de la frontière.

La période 2021-2027 représente la sixième génération de programmes Interreg.

Le programme est mis en œuvre dans une zone de coopération français (Ain, Doubs, Haute-Savoie, Jura, Territoire de Belfort, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais, Vaud).

A de nombreuses reprises, le Pôle métropolitain du Genevois français a pu bénéficier, aux côtés de partenaires suisses et français de fonds Interreg. La fiche pré-projet est la première étape d'une demande d'aide auprès du programme Interreg France-Suisse 2021-2027. C'est sur la base de cette fiche pré-projet que le Secrétariat conjoint, à Besançon, en France, et à La Chaux-de-Fonds, en Suisse, pourra juger de l'éligibilité globale du projet et autoriser les porteurs français et suisses à passer à l'étape suivante : le dépôt officiel du dossier de demande de subvention.

La présente délibération vise à engager le Pôle métropolitain dans le dépôt d'un projet Interreg «POPGG» en formalisant cette première étape par le dépôt d'une fiche pré-projet. Le dépôt d'une fiche pré-constitue un préalable indispensable mais ses éléments seront affinés jusqu'au dépôt de la fiche projet.

Pour mener à bien ses travaux, le Genevois français, tout comme ses partenaires français et suisses, est amené à produire ou à utiliser de nombreuses données géographiques, spatiales et statistiques. Il est associé à l'Observatoire Statistique Transfrontalier, au Système d'Information du Territoire à Genève (SITG) et entretient des liens suivis avec des producteurs ou gestionnaires de données (IGN, RGD, SYANE etc.).

Par ailleurs, la diversité des thématiques et des enjeux traités met en évidence le manque d'une plateforme commune à ces différents acteurs pour favoriser l'interopérabilité des données et des analyses croisées. L'observation du territoire est indispensable pour affronter les enjeux contemporains majeurs, urgence climatique et cohésion sociale notamment et permettre à la coopération des huit acteurs du Grand Genève de continuer à œuvrer ensemble pour parer aux déséquilibres inhérents à la frontière et au phénomène de la métropolisation tout en répondant au défi de la transition écologique. En effet, dans notre contexte transfrontalier, la capacité à mettre en relation des données thématiques issues de champs divers permettrait d'objectiver la décision politique.

Ces besoins se réalisent dans un contexte particulièrement dynamique qui nécessite une réactivité de l'observation du territoire, la production d'analyse et d'indicateurs croisés et agiles, de nature à identifier les signaux faibles afin de permettre des décisions éclairées. L'enjeu est particulièrement prégnant pour la mesure de l'efficacité des politiques publiques, de l'accessibilité aux services et aux équipements qui dépendent de facteurs multiples (mobilité, revenu, formation etc.)

Le **Plateforme d'Observation et de Prospective du Grand Genève (POPGG)** se veut être un dispositif de partage et de production de connaissances et d'informations au service des professionnels, des administrations publiques et des élus du bassin de vie.

Le chef de filât est assuré, côté français par le Pôle métropolitain du Genevois français, côté suisse par la Direction du Projet d'Agglomération du Canton de Vaud. Les partenaires sont déjà impliqués dans le projet (Région de Nyon), le partenariat se consolide avec d'autres : UNIGE, IGN etc.

La constitution d'une plateforme de mise en commun et de croisement des données relatives au Grand Genève permettrait de répondre aux objectifs suivants :

- a) **Observer les dynamiques du territoire transfrontalier** (identification et pérennisation des données de base) ;
- b) **mesurer les effets des politiques publiques** (production et consolidation d'indicateurs) ;
- c) **spatialiser des scénarios d'évolution et modéliser les interactions** des politiques publiques et projets entre eux (valeurs cible) ;
- d) **porter ces informations à la connaissance des acteurs** du territoire de manière pertinente et adaptée à leurs capacités et attentes (communication et infrastructures numériques).

Pour cela, le projet Interreg POPGG s'organiserait autour de différents « workpackages » pour une durée de 3 ans :

- **WP 1** : Pilotage du projet (Coordination générale, animation de la plateforme)
- **WP2** : Constitution et modalités de pérennisation de la plateforme
  - o Stratégie et communication
  - o Gouvernance et organisation
  - o Catalogue de données d'intérêt d'agglomération
- **WP3** : Structurer l'observation et la prospective (Ressources naturelles et territoriales, mobilités, dynamiques métropolitaines et géo-données).

Ces différents WP permettent notamment de valoriser les études inscrites au programme de travail du Grand Genève et de contribuer au financement des ressources humaines du Pôle métropolitain du Genevois français, SIG notamment.

Les premiers éléments budgétaires pour POPGG s'établissent à 1 610 498 CHF / 1 707 840 €, répartis entre France (548 748 CHF / 582 120 €, soit 34 %) et Suisse (1 062 000 CHF / 1 125 720 €, soit 66 %). Au regard de la priorité V – Réduction des obstacles à la frontière et de l'objectif spécifique 6.6 – Actions pour une meilleure gouvernance dans lesquels ce projet s'inscrirait, le taux de subvention FEDER maximal auquel le Pôle métropolitain pourrait prétendre est de 80%, soit une prise en charge de 465 696 €. Pour information, la participation fédérale pour les partenaires suisses est de 50%. D'ici au dépôt de la fiche projet, le dimensionnement budgétaire est cependant amené à évoluer à la baisse, puisque certains postes de dépenses vont être précisés pour le dépôt du projet auprès des instances Interreg.

**Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **VALIDE** le rôle de chef de file français pour le Pôle métropolitain dans le cadre du projet Interreg Plateforme Observation et Prospective du Grand Genève (POP GG) ;
- **VALIDE** le dépôt de la fiche pré-projet POPGG auprès des autorités Interreg ;
- **AUTORISE M. le Président à signer la fiche pré-projet en vue de son dépôt et tout document s'y rapportant, pour un montant maximal de 582 120 €.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 17 février 2025

Publié ou notifié le 17 février 2025

Le Secrétaire de séance  
Vincent SCATTOLIN

Le Président,  
Christian DUPESSEY

  
  


La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.